

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42173

présenté par

M. Mélenchon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 25665 de M. Jumel

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« et de précarité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous partageons l'objectif de clarification de cet amendement du groupe GDR, qui vise à mettre le contenu de l'article 1 en cohérence avec la logique de la réforme. Nous souhaitons donc simplement le préciser en indiquant que cette réforme aggravera les situations de pauvreté et de précarité.